conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SILVANET™

Identifiant Unique De Formu: CC33-00YF-4004-1473

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit phytosanitaire, Herbicide

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V. Zuid-Oostsingel 24D 4611 BB Bergen op Zoom **NETHERLANDS**

Information aux : +31 164 444 000

clients

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0 Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

1B

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation

pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environne-

ment.

Conseils de prudence

Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-

tection.

Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, la quantité totale de triclopyr/ha apportée par ce produit ou tout autre produit contenant du triclopyr ne peut pas dépasser 480 g/ha/12 mois.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du triclopyr entre mioctobre et début mars.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour lemode d'action des substances actives de ce produit est 4.

Etiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 4,7191 %

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sel de triéthylamine du triclopyr	57213-69-1 260-625-1	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	8,18
fluroxypyr-meptyl (ISO)	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2,92

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated triéthylamine	1189173-42-9 01-2119463583-34- 0008, 01- 2119463583-34-0009, 01-2119463583-34- 0010 Non attribuée 01-2119487984-16 121-44-8 204-469-4 612-004-00-5 01-2119475467-26- 0012, 01- 2119475467-26-0013	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 %	>= 3 - < 10 >= 3 - < 10 >= 0,1 - < 0,3
Substances avec limite d'exposition Ether méthylique du Dipropylène glycol	sur le lieu de travail : 34590-94-8 252-104-2		>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler

un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utili-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

ser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de

conseils sur le traitement.

Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit admi-

nistrer de l'oxygène.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le

traitement.

Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontami-

nés doivent être éliminés de façon appropriée.

En cas de contact avec les

veux

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le

traitement.

En cas d'ingestion Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du

patient.

Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent

aider.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie

pulmonaire préexistantes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS:

800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement

de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à

huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des

législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage

en commun

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène	34590-94-8	Valeurs limites - huit heures	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

	ı	Í	1	1		
glycol	I. C C			-110111		
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significat travers la peau, Indicatif					
	travers la pea	BE OEL				
		Valeur limite	50 ppm 308 mg/m3	DE OEL		
	Information of	upplómontaire: La ré	<u> </u>	au loc mu		
		Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de				
	l'agent dans l		par cornact arroot que par p	0001100 00		
	ragem dame i	Valeur limite de	10 ppm	Dow IHG		
		moyenne				
		d'exposition				
		Valeur limite à	30 ppm	Dow IHG		
		courte terme				
triéthylamine	121-44-8	Valeurs limites -	2 ppm	2000/39/EC		
		huit heures	8,4 mg/m3			
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à					
	travers la peau, Indicatif					
		Limite d'exposi-	3 ppm	2000/39/EC		
		tion à court terme	12,6 mg/m3			
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à					
	travers la pea					
		Valeur limite	0,5 ppm	BE OEL		
			2,07 mg/m3			
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les mu-					
	queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.					
	Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.					
	ragent dans i	Valeur courte	1 ppm	BE OEL		
		durée	4,14 mg/m3	DE OLL		
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les mu-					
	queuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale.					
	Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de					
	l'agent dans l'air.					
	j	Valeur limite de	1 ppm	Dow IHG		
		moyenne				
		d'exposition				
		Valeur limite à	3 ppm	Dow IHG		
		courte terme				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	1,67 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

	teurs		systémiques	p.c./jour
triéthylamine	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	12,6 mg/m3
			miques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	12,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	12,1 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8,4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène	Eau douce	19 mg/l
glycol		
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
triéthylamine	Eau douce	0,064 mg/l
	Eau de mer	0,0064 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,1992 mg/kg
	Sol	2,361 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux pro-

duits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylal-cool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Pour un contact

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version

1.0

Date de révision:

19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Couleur

: Jaune à brun

Odeur

: type amine

Seuil olfactif

: Sans odeur

Point/intervalle de fusion

Sans objet

Point de congélation

Aucune donnée d'essais disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée d'essais disponible

Inflammabilité

Non applicable aux liquides

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Aucune donnée d'essais disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Aucune donnée d'essais disponible

Point d'éclair

79 °C

Méthode: Méthode A9 de la CE, coupelle fermée

Température d'auto-

inflammabilité

Méthode: Méthode A15 de la CE

Aucun(e) en-dessous de 400°C

pH

9,1 (20 °C) Concentration: 1 %

Méthode: Electrode de pH (suspension aqueuse 1%)

Viscosité

Viscosité, dynamique

13,4 mPa.s (40 °C)

Viscosité, cinématique

13,2 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

: s'émulsionne dans l'eau

Pression de vapeur

Aucune donnée d'essais disponible

Densité

1,017 gcm3 (20 °C)

Méthode: Densimètre numérique

Densité de vapeur relative

Aucune donnée d'essais disponible

9.2 Autres informations

Explosifs

: Non

Méthode: CEE A14

11/37

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Propriétés comburantes : Non

Taux d'évaporation : Aucune donnée d'essais disponible

Tension superficielle : 28,0 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Peut former un mélange poussière-air explosif.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale possible.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

triéthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 730 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 14,4 mg/l

Durée d'exposition: 1 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 580 mg/kg

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,35 mg/l

Durée d'exposition: 7 h Atmosphère de test: vapeur

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Composants:

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

triéthylamine:

Espèce : Lapin

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Résultat : Irritation des yeux

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

triéthylamine:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

triéthylamine:

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : humain

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des

études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné

des résultats négatifs.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

triéthylamine:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., N'a

pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

triéthylamine:

Cancérogénicité - Evaluation : Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la can-

cérogénicité.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué le

cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr.,
Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets
sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des

effets toxiques importants chez les parents.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

- Evaluation

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction

seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques

importants chez les parents.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

> matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Evaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Voies d'exposition : Inhalation

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

triéthylamine:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Organes cibles : Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

triéthylamine:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent com-

prendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étour-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: 1.0 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

dissements et de la somnolence peuvent se produire.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

triéthylamine:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,2 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,91 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les es-

pèces les plus sensibles).

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,806 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba): > 93,1 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE ligne directrice 221

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,469

mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 1.444 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 208,8 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles) Méthode: OCDE ligne directrice 213

DL50 par contact: > 200 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) Méthode: OCDE ligne directrice 214

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les

plus sensibles).

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 350 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 56 - 87 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 107

ma/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (cyanophycée Anabaena flos-aquae): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Lemna gibba): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,241

mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0191

mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres

Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les

oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).

DL50 par voie orale: 300 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

CL50 par voie alimentaire: 11622 mg/kg par voie alimentaire.

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 100 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Toxicité pour les poissons

Remarques: Matière très toxique pour les organismes aqua-

tiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les es-

pèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,225

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0,47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,410

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,075

mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,031

mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision:

19.07.2022

Numéro de la FDS:

800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,32 mg/l

Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

iiquc)

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons

: Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

les espèces testées les plus sensibles.

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart

des espèces sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité pour les poissons CE50 (Poisson): 0,876 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Les algues): 0,41 mg/l Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,28 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Poisson

Type de Test: dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,77 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnies

Type de Test: Essai en dynamique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

triéthylamine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 36 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

CL50 (cladocère Ceriodaphnia dubia): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

tiques Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 8

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,1

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

71 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 17 h Type de Test: Statique

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

95 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 17 h Type de Test: Statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

LOEC: > 100 mg/l Point final: mortalité

Durée d'exposition: 60 jr

Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss) Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 7,1 mg/l Point final: mortalité

Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) Type de Test: Essai en semi-statique

LOEC: 14 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) Type de Test: Essai en semi-statique

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (copépode Acartia tonsa): 2.070 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

969 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE10 (Pseudomonas putida): 4.168 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

LOEC: > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 22 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 22 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Triclopyr.

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable

selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse

Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 454 jr

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il

atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

triéthylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la

biodégradabilité intrinsèque.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

28 / 37

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodé-

gradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Coefficient de partage: noctanol/eau Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow <

3).

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Bioaccumulation : Espè

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur de bioconcentration (FBC): 26

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,04 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 12,7 - 237

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,22 - 7

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

triéthylamine:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 jr Concentration: 0,05 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): < 4,9

Méthode: Mesuré

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,45 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,01 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 6200 - 43000

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Répartition entre les compar- :

Koc: 464.2 - 7064

timents environnementaux

Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible

(Koc entre 500 et 2 000).

triéthylamine:

Répartition entre les compar- :

Koc: 11 - 146

timents environnementaux

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Répartition entre les compar- :

Koc: 0,28

timents environnementaux

Méthode: Estimation

Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du pro-

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

triéthylamine:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: 1.0 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Sel de triéthylamine du triclopyr:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

fluroxypyr-meptyl (ISO):

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Potentiel de destruction de

l'ozone

: Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

triéthylamine:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Réglementation: (Mise à jour: 27/06/2012 KS)

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010

LMK)

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de pro-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0

Date de révision: 19.07.2022

Numéro de la FDS: 800080004935

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

19.07.2022

duit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluroxypyre, Triclopyr)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluroxypyre, Triclopyr)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr, Triclopyr)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluroxypyr, Triclopyr)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

Remarques : Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

ncernant la maîtrise L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 8629P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version 1.0	Date de révision: 19.07.2022	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 19.07.2022	
H319		•	evère irritation des yeux.	
H331		: Toxique par inha	lation.	
H335		: Peut irriter les vo	ies respiratoires.	
H336		: Peut provoquer :	somnolence ou vertiges.	
H373			Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H400		: Très toxique pou	r les organismes aquatiques.	
H410		: Très toxique pou effets néfastes à	r les organismes aquatiques, entraîne des long terme.	
H411		 Toxique pour les néfastes à long t 	organismes aquatiques, entraîne des effets erme.	

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

Dow IHG : Dow IHG

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

Dow IHG / STEL : Valeur limite à courte terme

Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SILVANET™

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 19.07.2022 800080004935 Date de la première version publiée:

19.07.2022

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du méla	inge:	Procédure de classification:
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits

Code du produit: GF-1122

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR